

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL733

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 62, supprimer les mots :

« des orientations et des actions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence terminologique.